

Les rendez-vous 2022 de la



santé étudiante

éditorial

Bien dans ses baskets



Par Nicolas
Delesque
Directeur de la
rédaction

Expérience étudiante, vie étudiante, bien-être étudiant, engagement... et santé étudiante : autant de termes qui surgissent ces derniers mois dès qu'il est question d'enseignement supérieur.

Cette crise sanitaire aura au moins eu ce mérite : mettre un réel coup de projecteur sur le fait qu'un étudiant qui réussit est un étudiant « bien dans ses baskets ». Même dans les discours des principaux candidats de cette courte campagne électorale, il est apparu comme une évidence, et surtout une direction vers laquelle nos efforts collectifs doivent porter.

La dynamique retrouvée sur le marché de l'emploi va d'ailleurs nous aider à accomplir des progrès dans ce

domaine. Comment espérer attirer les nouvelles générations, pour lesquelles le sens au travail constitue un critère majeur dans leur recherche d'emploi, au sein d'établissements peu soucieux de leur bien-être matériel et moral, incapables de leur fournir de bonnes conditions d'études ?

Nous pourrons, dans quelques semaines, tirer les premiers enseignements de la mise en œuvre de la CVEC sur une année complète - hors mobilisation exceptionnelle en période de crise. L'arrivée de cette manne importante impose de nous organiser pour apporter des réponses

aux besoins des étudiants, à leur désir de construire un monde meilleur.

Nous avons souhaité que ces 3èmes RDV de la Santé étudiante, après deux sessions consacrées à la santé mentale, contribuent modestement à cette réflexion sur l'organisation d'un écosystème permettant à tout étudiant d'être accompagné à hauteur de ses besoins, en particulier en matière de santé, pour trouver sa place au sein de la communauté étudiante.

La vie étudiante n'est pas une option et la santé étudiante en est un des fondements. ■

Ressources

- [Rapport de l'IGESR : des services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé \(SUMPPS\) vers des services de santé étudiante \(SSE\).](#)
- [Rapport de M Laurent Gerbaud : Propositions de pistes d'amélioration pour les services de santé universitaire.](#)
- [Convention cadre de partenariat établie entre les Ministères des Solidarités et de la Santé, de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, de l'Agriculture et de l'Alimentation, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, France Universités, la Conférence des Grandes Ecoles, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, et de l'Association des directeurs des services de Santé Universitaire.](#) ■

Les rendez-vous 2022 de la



Programme

Suite à la crise du COVID, la santé des étudiants - et en particulier leur santé mentale - est plus que jamais apparue comme un critère déterminant pour la réussite de leurs études.

La mobilisation des acteurs a permis de parer à l'urgence. Comment maintenant l'organiser, sur chaque territoire pour le bien-être de tous les étudiants.

Matin

9H00 : Ouverture :

El Mouhoub Mouhoud, Président de l'Université Paris-Dauphine PSL

Anne-Sophie Barthez, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Marine Jean-Baptiste, Sous-directrice adjointe à la santé des populations, Direction générale de la santé.

9H30 : 1^{ère} table ronde « Un partenariat pour la santé et le bien être des étudiants »

Suite à la crise que nous venons de traverser, la santé des étudiants et en particulier la question de la santé mentale, est apparue comme un critère déterminant pour la réussite de leurs études.

Une nouvelle convention vient d'être signée entre la CNAM et les acteurs de la santé et de la vie étudiante « pour agir en faveur de la santé et du bien-être des étudiants ».

Cette convention consacre le partenariat entre ces différentes institutions et définit la santé des étudiants comme un enjeu majeur pour favoriser la réussite des étudiants.

L'objectif est de coordonner les actions d'accès aux droits, notamment

ceux des étudiants internationaux, de lutter contre le non-recours aux soins et d'organiser l'accompagnement en santé des étudiants.

Cette première table ronde fera le point sur ces nouveaux partenariats et les participants présenteront les démarches qu'ils souhaitent engager.

Intervenants : **Lamri Adoui**, Président de l'Université de Caen Normandie (France Université) ; **Dominique Marchand**, Présidente (Le Cnous) ; **Sébastien Damart**, VP CFVU (Université Paris-Dauphine - PSL) ; **Fanny Richard**, Directrice de l'intervention sociale et accès aux soins (CNAM) ; **Laurent Gerbaud**, Président, médecin directeur SSU Clermont Auvergne (ADSSU).

11H : 2^{ème} table ronde « Quelle territorialisation de la Santé Etudiante »

Cette première convention nationale, doit se décliner en convention locale et doit permettre de dynamiser les collaborations existantes.

Dans cette crise, la mobilisation d'acteurs locaux différents a permis de parer à l'urgence : acteurs de l'ESR, col-

lectivités territoriales, Société civile, ... Les moyens limités de la santé universitaire pour une population étudiante toujours plus importante, l'offre incomplète des spécialités et en particulier pour le soutien psychologique, mais aussi la dispersion des lieux d'étude et de vie des étudiants conduisent les différents observateurs à préconiser l'inscription de la réponse aux besoins dans une approche territoriale et dans les politiques locales de santé portées par les ARS et les CPAM.

Cette deuxième table ronde abordera la question d'organiser, au niveau territorial, la collaboration de tous les acteurs pour le bien être étudiant sur tous les territoires.

Intervenants : **Anne Goffard**, Adjointe mairie de Lille et conseillère métropolitaine (AVUF) ; **Sarah Videoq Aubert**, directrice CPAM de Meurthe et Moselle (CPAM 54) ; **Cédric Chevalier**, Directeur (Groupe VYV) ; **Emmanuel Parisis**, directeur général (CROUS de Lille).

12H15 : Cloture de la matinée :

Thomas Fatôme, Directeur général de la CNAM

Après-midi

14H00 : 3ème table ronde « Bien être et santé mentale, des priorités à pérenniser »

La crise que nous venons de vivre à montrer l'importance de la vie étudiante pour la réussite des études. Les différentes étapes de confinement et d'absence de relation sociale ont souligné la problématique de la santé mentale dans le milieu, problématique déjà présente dans une population qui cumule des proportions d'individus en proie au stress, à l'anxiété ou à des pensées morbides plus élevées que le reste de la population.

Le bien être étudiant devient dès lors une des missions de la vie étudiante que les établissements sont appelés à développer qualitativement et quantitativement dans différents et récents rapports sur la question (CC, mission sénatoriale principalement).

L'effort porté par le gouvernement pour garantir un accès facilité à une prise en charge psychologique est un premier pas qu'il s'agira de prolonger. *Cet atelier fera le point sur les mesures prises, leur mise en œuvre et les développements souhaités par les acteurs.*

Intervenants : Frank Bellivier, Délégué Ministériel (DMSMP) ; **Gabrielle Peyre-Blanquar**, chargée de mission « Mon Psy » (CNAM) ; **Florence Hartheise**, Médecin directeur SSU Angers (ADSSU) ; **Florian Tirana**, Président (NightLine).

16H : 4ème table ronde « Après la crise du COVID : bien être et vie étudiante »

Au-delà de la prise en compte de la santé mentale étudiante dans les politiques de santé, c'est l'effort qui a été mis en œuvre ces derniers mois par les acteurs de l'ESR, les collectivités locales ou les acteurs de la société civile qu'il s'agit de transformer maintenant en une réelle politique territoriale pour le bien-être de tous les étudiants intégrant les problématiques de santé globale.

Agir pour la santé globale des étudiants, c'est bien sûr agir pour l'accès aux soins pour tous, mais c'est aussi agir sur les déterminants de santé que représentent les conditions de logement, la nutrition ou encore l'accès à

une vie sociale riche : en deux mots la vie étudiante.

Information, prévention, éducation à la santé, cet atelier fera le point sur les collaborations fructueuses à imaginer pour toucher les étudiants d'un territoire quelque soit leur établissement d'enseignement, leurs lieux de vie sociale ou leur habitat.

Cet atelier abordera l'articulation et les synergies à mettre en œuvre entre les actions pour la santé des étudiants et les politiques de vie étudiante des établissements.

Intervenants : Anne Guiochon-Mantel, VPVU Université Saclay (Réseau VECU) ; **Harmonie Lekim**, Responsable prévention et **Stéphane Pugeat**, Directeur (SMERRA) ; **Bénédicte Corvaisier-Drouart**, Directrice Générale (Crous de Grenoble) ; **Marie-Caroline Lai**, Médecin de Santé Publique (CNAM).

17h30 : Conclusion par les organisateurs

Les rendez-vous 2022 de la



santé étudiante



CNAM / France Universités : une convention **pour agir ensemble**

Devenue en janvier France Universités (FU), l'ancienne Conférence des Présidents d'Université (CPU) a signé à la fin du mois de mars, avec l'Assurance maladie (CNAM) et sept autres entités, une convention de partenariat visant à se coordonner afin d'organiser l'égalité d'accès aux soins pour tous les étudiants.



Pour FU et les autres cosignataires (trois ministères, les Crous, l'Association des directeurs des services de santé universitaires, la Conférence des grandes écoles et la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs), il s'agit, via cette convention sur trois ans avec l'Assurance maladie, à la fois de « favoriser l'accès aux droits des étudiants dans le domaine de la santé », d'« agir sur les difficultés d'accès aux soins » et d'« organiser l'accompagnement en santé ». Une démarche visant à répondre tant aux urgences criantes révélées par la crise sanitaire qu'aux problèmes plus structurels auxquels se heurtent aujourd'hui les étudiants en matière d'accès aux soins.

Trois volets, du **national au local**

« Certains assurés, rappelle France Universités, notamment dans le public étudiant, renoncent à se soigner pour des raisons diverses. L'absence d'information, le manque de ressources financières, la complexité des démarches et du système de santé y sont pour beaucoup. » Une situation particulièrement criante depuis la loi Orientation et réussite des étudiants du 8 mars 2018, qui a mis fin au régime spécial de sécurité sociale étudiante. Fort de ce constat, qui touche tout particulièrement les plus fragiles (étudiants internationaux, primo-accédants à l'Université, étudiants salariés ou cohabitant...), les acteurs

impliqués ont décidé de réagir autour de trois axes.

D'abord, « informer et communiquer à travers un socle initial présenté en début d'année universitaire » (éducation au système de santé, bons réflexes de l'assuré) « et des campagnes thématiques de prévention » (protection sociale des étudiants internationaux, couverture complémentaire dont l'offre de complémentaire santé solidaire, panier de l'offre 100% santé, couverture des soins et des stages à l'étranger, gestion des premières indemnités journalières...). Ensuite, « favoriser l'accès aux droits et aux soins des étudiants les plus fragiles à travers un accompagnement personnalisé ». Enfin, « participer au renforcement de la coordination entre l'ensemble des professionnels de santé autour de la

santé des étudiants et soutenir les politiques nationales de prévention. »

Prévoyant la signature de conventions locales pour en assurer le déploiement, avec dans l'idée d'expérimenter des actions de prévention sur le terrain avant une éventuelle généralisation, cette convention nationale vise donc à la fois à proposer une communication globale à tous les étudiants, à porter une attention particulière et individualisée aux plus fragiles et à resserrer les rangs des acteurs de santé autour d'un objectif commun. ■



Contact Thomas Ducados,
Chargé de mission Commission Vie Étudiante et Vie de Campus et Commission Université et Territoires :
Thomas.DUCADOS@franceuniversites.fr



Répondre au mieux aux besoins de santé des étudiants

Un an après son intervention aux 2ème RDV de la santé étudiante devant les acteurs de l'enseignement supérieur, Thomas Fatôme, Directeur général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a accepté de faire le point sur la mise en oeuvre d'une stratégie spécifique à destination des étudiants, concrétisée par la signature d'une convention nationale avec les Ministères concernés et les acteurs de l'Enseignement Supérieur.



Les CPAM signaient déjà des conventions avec des établissements d'enseignement supérieur ou des Crous. Quelle est la nouvelle portée de cette convention, aussi signée avec les ministères concernés ?

La vie étudiante, c'est un moment charnière qui nécessite un accompagnement spécifique pour garantir l'accès aux droits et donner des bons réflexes aux jeunes dans la prise en main de leur santé. Déménagement, départ du foyer familial, prise d'autonomie, premier emploi, nombreux sont les événements qui ponctuent cette période avec un impact sur l'accès aux droits et aux soins..

Dès 2019, année de l'intégration du régime étudiant au sein du régime général, l'Assurance Maladie a pris en compte ces spécificités et travaillé en étroite collaboration avec les acteurs historiques de la vie et de la santé étudiante. Avec un objectif : répondre au mieux aux besoins de santé des étudiants, français et internationaux. A Rennes et Toulouse par exemple, des premières conventions ont ainsi été signées avec les établissements et les CROUS pour répondre aux besoins locaux et permettre le développement d'actions communes au service de la santé des étudiants : mise en place d'un espace de rentrée unique, actions de sensibilisation avec la médecine universitaire, etc.)

La convention nationale signée il y a quelques mois par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche



Thomas Fatôme, Directeur général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

et de l'innovation et le Ministère des Solidarités et de la Santé vient soutenir et structurer ces actions. Elle apporte en effet un cadre d'intervention et définit des priorités d'actions partagées par l'ensemble des acteurs. Elle représente un marqueur fort de l'évolution de l'écosystème de la santé des étudiants en officialisant la collaboration entre les acteurs publics et privés historiques de la vie et de la santé étudiante (conférences d'établissements, CNOUS, CROUS, Services de santé universitaires, mutuelles étudiantes, etc.) et de nouveaux acteurs comme l'Assurance Maladie. Elle porte l'ambition de garantir à chaque étudiant une offre

d'accompagnement et d'information en santé équivalente sur l'ensemble du territoire.

L'accent a été mis sur l'information en direction des étudiants concernant le système de santé. C'est un constat de la part de la CNAM cette méconnaissance ? Et comment décliner cette action dans un système aussi morcelé ?

Les études conduites auprès des jeunes témoignent d'une méconnaissance du système de santé, des droits dont chacun bénéficiait et des démarches à réaliser. Ce qui n'est pas complètement



surprenant ! Mais en même temps c'est à cet âge que l'on acquiert certains réflexes.

L'Assurance Maladie propose plusieurs actions à cet effet. Un module pédagogique sur le système de santé à destination des lycéens est actuellement expérimenté avec l'éducation nationale et l'École nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S).

Pour mieux accompagner les jeunes et leurs parents dans la prise d'autonomie dans la gestion de leur santé, des contenus adaptés sont diffusés à des étapes clés pour encourager et faciliter certaines démarches, partager des repères en santé, etc.

Nous adaptons sans cesse nos canaux de communication aux usages des jeunes. A titre d'exemple, une page Instagram dédiée à la diffusion d'informations pratiques sur la santé des jeunes sera très prochainement créée.

Nous comptons aussi beaucoup sur nos partenaires, qui interviennent sur des champs différents et complémentaires (insertion dans l'emploi, logement, social, éducation, ...) et bénéficient d'une relation de confiance avec ce public, pour favoriser la diffusion des informations à destination des jeunes.

Autre point de cette convention, la recherche d'une priorisation des étudiants les plus fragiles. C'est une démarche nouvelle pour la santé universitaire et pour les établissements ? Comment l'AM peut les aider à mettre en oeuvre cette démarche ?

L'attention portée aux étudiants les plus fragiles n'est pas nouvelle. Ni pour les services de santé universitaire et pour les établissements, ni pour l'Assurance Maladie. Ce qui est nouveau, c'est la mise en commun des savoir-faire et des solutions et la coopération entre les acteurs d'un même territoire au service d'un objectif commun. Cette collaboration s'étend de la détection des situations sensibles à la proposition de solutions concrètes, qu'elles portent sur des questions administratives (dispositifs spécifiques d'affiliation pour les étudiants internationaux, accès à une complémentaire santé) ou sur

l'accès aux soins (orientation vers les centres d'examen de santé, intégration dans un parcours de soins, offres de préventions adaptées aux jeunes...). Elle repose sur un meilleur partage des fonctionnements, des offres et des solutions entre les acteurs, sur le développement d'offres communes, comme par exemple le guichet unique ou encore de circuits simplifiés pour fluidifier les relations.

Ces coopérations renforcent le maillage sur l'ensemble du territoire en mutualisant les forces pour garantir un meilleur accès aux soins à tous les étudiants et étudiants internationaux.

Concrètement, et œuvre d'apporter son expertise et ses ressources, l'AM et ses CPAM peuvent être moteur dans la mise en œuvre de collaborations ? Voir d'expérimentations ? Et de quelles manières ?

A la croisée de différents univers, l'Assurance Maladie occupe aujourd'hui une place de choix pour jouer un rôle moteur dans le déploiement de certaines collaborations. Son implantation sur l'ensemble du territoire, y compris dans des zones moins couvertes par les services de santé universitaires, peut être intéressante pour prendre le relais des acteurs habituels. Au contact quotidien avec les acteurs de la santé en ville, elle peut également être facilitatrice pour faire face à certaines situations et accompagner l'expérimentation de nouvelles organisations qui pourront, si elles fonctionnent, être dupliquées dans d'autres territoires qui feraient face à des situations similaires grâce à son réseau. Le déploiement des actions d'Aller-Vers pendant la crise sanitaire a par ailleurs permis de développer les relations partenariales avec les acteurs de la solidarité qui sont un relais également intéressant pour toucher les publics jeunes les plus fragiles, dont les étudiants.

Cette convention invite à une déclinaison locale de ses objectifs. L'approche territoriale peut permettre d'apporter des réponses à deux problèmes de la santé universitaire

: toucher tous les étudiants des territoires métropolitains et apporter une réponse aux étudiants de villes moyennes sous dotées en acteurs et infrastructures de santé universitaire. Quels sont les apports possibles des CPAM sur ces sujets ?

C'est justement dans ces territoires que la complémentarité des acteurs va avoir le plus d'impact et doit jouer son rôle pour favoriser l'accès à la santé des jeunes. Les CPAM, les collectivités et les acteurs qui y sont bien implantés ont un rôle majeur à jouer en favorisant l'accès à l'information, en mobilisant les acteurs de santé du territoire, en organisant la détection des publics fragiles. A l'inverse, leur intervention sera plus secondaire dans les villes où l'offre de santé universitaire est plus développée. C'est tout l'intérêt de cette coopération raisonnée à l'échelle nationale qui a vocation à harmoniser l'accès à la santé pour les étudiants sur le territoire tout en s'adaptant à la typologie du territoire dans la manière. ■



Frédéric Napias, Directeur de mission
Accompagnement des publics jeunes :
fredric.napias@assurance-maladie.fr

Université Paris-Dauphine / PSL : « Pérenniser les dispositifs »

Depuis 2020, l'Université Paris-Dauphine / PSL a renforcé de manière massive ses dispositifs de veille à l'égard de la santé et de la santé mentale des étudiants. Entretien avec son Président, El-Mouhoub Mouhoud.

En quoi la crise sanitaire a-t-elle permis à l'Université Paris-Dauphine (UPD) de mieux appréhender la question de la santé étudiante ?

Il est effectivement important de resituer nos dispositifs dans le cadre de la crise sanitaire, car nous avons alors mis en place des processus de suivi de la santé – en particulier mentale – des étudiants, qui sont désormais appelés à être pérennisés. La crise sanitaire a révélé au grand jour les risques auxquels étaient exposés les étudiants au cours de leurs études. Or il existait, jusqu'alors, deux biais dans leur suivi : d'une part, les déclarations et demandes spontanément exprimées ne constituaient pas forcément les meilleurs moyens pour permettre de couvrir l'ensemble des problématiques de santé, physique et mentale, de tous les étudiants concernés ; d'autre part, les corrélations n'étaient pas si intuitives que l'on pouvait le penser, entre la santé mentale et le niveau social. Les problématiques de santé mentale touchent en réalité l'ensemble des catégories sociales – de nos 25% de boursiers... à la globalité de leurs pairs.

Quels dispositifs avez-vous mis en place en ce sens ?

Au-delà d'un effort indéniable en direction de l'Aide sociale d'urgence (35 000 euros en 2018, 243 000 en 2020), nous avons développé des dispositifs à la fois professionnels (en lien avec les professionnels de la santé étudiante) et proactifs, qui permettent de pallier ces insuffisances dans notre



El-Mouhoub Mouhoud, Président de l'Université Paris-Dauphine / PSL

appréhension. Notre ambition, en effet, n'est pas de répondre au coup par coup, mais bel et bien d'anticiper les besoins des étudiants.

Il s'agit par exemple de notre programme D.PASSE autour de la santé mentale, mis en place autour de l'expertise du Docteur Monchablon, psychiatre et Chef de service au Relais étudiants-lycéens de Paris à la Fondation Santé des étudiants de France (FSEF), et cofinancé par Dauphine et notre Fondation partenariale. Ce programme coûte 50 000 euros par an (dont 60% sont financés grâce à l'apport des donateurs de la Fondation), et permet à la fois de suivre un plus grand nombre d'étudiants et d'amplifier le dispositif d'intermédiation grâce aux Veilleurs – prévention primaire et secondaire avec dépistages, filières de soin, etc –, mis en place en 2021.

Ces Veilleurs sont constitués aussi bien

de représentants des associations étudiantes que des responsables et assistantes de formations – tout ceux, en somme, qui sont au plus près des étudiants. Ce dispositif est désormais structuré, pérenne, au point qu'on le met désormais en œuvre pour d'autres motifs que la santé mentale.

Comment, à l'UPD, les services de santé universitaire ont-ils été renforcés, et avec eux leurs liens avec la direction ?

Il se sont indéniablement renforcés : nous avons des psychologues permanents, un système de suivi efficace, et nous pouvons désormais comptabiliser le nombre de personnes atteintes, de façon à viser la permanence des dispositifs – bien au-delà de la crise sanitaire en tant que telle. Nous ne nous appuyons pas seulement sur la CVEC, les aides sociales, les bureaux d'aide psychologique universitaires, mais aussi sur notre partenariat consolidé avec la FSEF et le Pôle de Prévention et d'Orientation Psychologique (PPOP) de PSL.

Notre action englobe aussi, par exemple, la question de la santé par le sport étudiant (notre SUAPS, très solide, œuvre en faveur de l'ensemble des étudiants de PSL), par extension celle de la sophrologie, celle des risques liés à l'alcool (suivi fin des comportements dans le cadre des week-ends ou soirées d'intégration...), des violences sexistes et sexuelles, etc. Ce qui est intéressant, lorsque l'on parvient à mettre en place des services de veille efficaces, c'est que

l'on arrive à mieux capter l'ensemble des problématiques de fragilité sanitaire des étudiants, pour agir et intervenir rapidement.

Pérennisation, renforcement, structuration des dispositifs... Comment tous ses efforts sont-ils financés ?

C'est un investissement ! Nous avons investi dans les mécanismes de prévention, et surtout de «couverture» extensive de l'ensemble des situations auxquelles sont confrontés les étudiants. Mais toutes ces actions contribuent à améliorer les conditions d'études de nos étudiants, bien au-delà de la réponse apportée à un

besoin conjoncturel : c'est devenu quelque chose qui va favoriser leur réussite académique.

Je pense par exemple, à ce sujet, à nos logements situés à Nanterre et à Saint-Ouen (et bientôt nous aurons un nouvel immeuble) ... avec l'idée de base de proposer, au-delà d'un simple hébergement social, une amélioration des objectifs de diversité, d'égalité des chances, de mobilité internationale, et bien sûr de prévention en santé et santé mentale étudiante. Nous veillons toujours à faire se «rencontrer» nos différents dispositifs : quand votre politique de logement rencontre votre politique «égalité des chances», qui elle-même

rencontre votre politique de santé, de prévention, d'actions en faveur des personnes en situation de handicap, vous gagnez de manière indéniable en efficacité pour leur réussite académique et professionnelle. En retour, l'amélioration des conditions d'études enclenche en effet un cercle vertueux bénéfique à la santé, avec une baisse du stress, et donc des pathologies liées. ■



<https://dauphine.psl.eu/>



D.PASSE
votre programme d'écoute
et d'accompagnement

Vous rencontrez, ou avez rencontré, des difficultés, qu'elles soient personnelles, familiales ou relatives à vos études ?
Vous avez la possibilité de contacter une équipe de psychologues et médecins pour faire le point sur ce qui vous préoccupe.

D.PASSE vous permet d'être reçu-e dans les meilleurs délais, gratuitement et en toute confidentialité.

 En savoir +

Retrouvez toutes les archives
www.universites-territoires.fr

Cédric Chevalier, **Directeur Général du Groupe MGEL**

Par Gabrielle SOURON

Cédric Chevalier, Directeur Général du Groupe MGEL, prendra part à la table ronde « Quelle territorialisation de la Santé Étudiante ». L'occasion pour lui de dresser le bilan des actions menées en faveur des jeunes durant la crise sanitaire. Il nous dévoile également les ambitions du Groupe vis-à-vis des établissements de l'enseignement supérieur.

Monsieur Chevalier, quel bilan faites-vous de la crise sanitaire chez les jeunes ?

Ce bilan présente plusieurs aspects. Cette crise a fait ressortir l'extrême précarité et les difficultés auxquelles peuvent être confrontés les jeunes. Nous avons constaté une véritable fracture entre ceux pouvant compter sur une solidarité familiale, et les autres, notamment ceux qui à l'inverse dépendaient expressément de leur job étudiant.

Cette période a été l'occasion de mettre en évidence la pertinence et le fonctionnement de la stratégie mise en œuvre. Des appels de courtoisie ont été menés auprès de nos locataires et adhérents, des lignes dédiées ont été mises en place. Dans nos résidences, les animateurs de référence ont été maintenus, permettant d'assurer le lien social entre les résidents malgré les restrictions. D'après les retours réalisés, ces dispositifs fonctionnent bien. L'autre aspect rassurant est le fort élan de générosité et de solidarité qui s'est organisé spontanément.

Les actions de prévention menées ne s'intègrent pas dans le métier du gestionnaire. Le lien fort entre le gestionnaire et la mutualité étudiante en matière de santé et de prévention apporte une véritable complémentarité. Cette crise a été l'occasion de pousser plus loin des méthodes de travail et de les adapter. Notre agilité a permis de réagir très rapidement, à travers des dispositifs déjà existants qui n'avaient

pas été sollicités jusqu'alors, notamment en matière de digital et d'animations à distance.

Si une telle situation venait à se reproduire, comment l'appréhendriez-vous cette fois ? Quelles actions continueriez-vous de mener ? Quels changements opéreriez-vous ?

La plus grande difficulté a été de conserver le lien permanent entre les jeunes, puisqu'ils n'avaient pas le droit de sortir. Ils n'avaient donc pas la possibilité de pratiquer du sport, ni de rencontrer d'autres personnes.

Il nous a également manqué la sécurité alimentaire, notamment du fait de notre cœur de métier. Assurer aux jeunes de manger à leur faim est la partie que nous renforcerions probablement à travers le pôle solidaire.

Aujourd'hui, les établissements de l'enseignement supérieur ont pour ambition d'adopter leur propre plan de santé. En quoi Yvon peut être une véritable ressource ? Que proposez-vous ?

Globalement, la coordination a manqué dans l'ensemble des actions menées, qui pouvaient notamment se cannibaliser en matière de communication. À l'avenir, il faudrait favoriser la coordination avec l'ensemble des acteurs publics et privés, chacun apportant son savoir-faire, son réseau et son expérience. Cette coordination favoriserait une meilleure optimisation des moyens.

Yvon 

UNE SOLUTION DU GROUPE **vyv**



Cédric Chevalier, Directeur Général du Groupe MGEL

Aujourd'hui, nous pouvons accompagner les établissements dans la mise en place d'actions autour de la santé et de la prévention. Ensemble, nous pouvons établir les besoins, puis répondre par le déploiement d'une stratégie adaptée et d'outils concrets.

Quels types d'outils ?

Nos appels de courtoisies et le baromètre santé s'avèrent très efficaces dans l'évaluation du bien-être des jeunes. Par ces mesures, il est question d'identifier les personnes en difficulté. Dès lors, grâce à notre approche préventive, notre rôle est de les rediriger vers des professionnels capables de les aider. La crise sanitaire a mis en exergue les limites de chacun. C'est là qu'intervient la coordination entre

les acteurs de territoire, en prenant en compte les faiblesses des uns et des autres.

De plus, l'ensemble de nos animations digitales en matière de prévention et de solidarité sur des thématiques variées sont adaptées à la cible.

La difficulté réside dans le fait de toucher tous les étudiants, même à distance.

Comment appréhender la santé avec les jeunes ? Comment les toucher et rendre la santé accessible avec des offres comme celles d'Yvon par exemple ?

Une multitude d'acteurs souhaitent communiquer, et la coordination est la clé. Il faut une harmonisation du message, bien que celui-ci puisse être différencié en fonction des profils.

Cet accompagnement peut passer par différents canaux de distribution, mais relève d'acteurs proches des étudiants. Il est important pour nous de passer les mêmes messages, dans un souci de crédibilité et de compréhension du jeune.

On peut s'interroger si la solution ne demeure pas sur une approche globale des jeunes via une tranche d'âge plutôt qu'un statut spécifique.

L'ensemble des acteurs qui travaillent sur la jeunesse doivent avoir un discours commun sur toutes les thématiques de prévention, d'accès aux droits. La complexité de l'hétérogénéité des parcours et profils ne doit pas être un frein. Il conviendra de prendre en compte également l'aspect territorial. C'est dans cet esprit que nous travaillons les offres et les dispositifs Yvon afin de répondre à cette promesse mutualiste.

En quelques mots, quelle(s) politique(s) souhaitez-vous appliquer en faveur des jeunes ?

Nous souhaitons qu'il y ait une politique harmonisée et une coordination plus forte sur les jeunes en matière de prévention. Si l'on n'arrive pas à coordonner, il faudra se poser la question d'un acteur de référence unique dédié sur le territoire pour l'ensemble de la jeunesse.■



Contact : Maryline Komar
Directrice du Développement
Maryline.komar@yvon.eu



SMERRA : la prévention...

Clés en main

Sur l'année universitaire 2021/2022, la SMERRA a lancé un nouveau dispositif, baptisé Projets Prévention Clés en main. Par celui-ci, la mutuelle et complémentaire santé, qui propose par ailleurs des solutions en termes de logement étudiant et d'accompagnement des initiatives étudiantes, vise à agir concrètement dans le sens de l'accompagnement vers l'autonomie en santé.

Interventions en établissements scolaires, distribution hebdomadaire de paniers de fruits et légumes (en agences SMERRA et résidences LOGIFAC), déambulations nocturnes en milieu festif, challenges de cuisine, ateliers ludiques et éducatifs... Qu'il s'agisse d'alimentation équilibrée, d'activité physique, d'addictions, de sophrologie, de maladies respiratoires, de problématiques sexuelles ou du rapport au numérique, la SMERRA a fait depuis des années de l'accompagnement vers l'autonomie en santé un axe majeur de son action, n'hésitant pas à co-porter avec

les associations étudiantes certains projets.

Temps-forts de la prévention santé

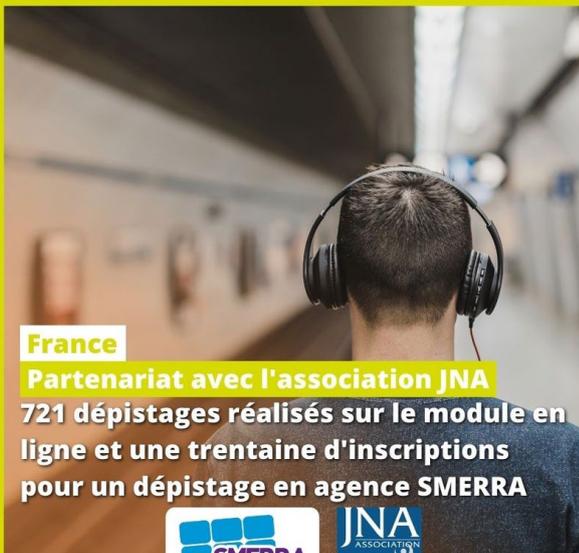
Ainsi, pour le seul mois de mars par exemple, sur le campus de la Bouloie à Besançon (25), 377 étudiants ont donné leur sang (en partenariat avec l'Établissement français du sang), tandis qu'un stand de prévention sur la vie affective et sexuelle était animé à l'attention des jeunes, et qu'un atelier de sophrologie était proposé à l'agence



la protection sociale des étudiants

locale de la SMERRA (le 18 mars, pour la Journée nationale du sommeil).

A Belfort (90), l'association Anim'Toi proposait un parcours Alcool SMERRA pendant le festival *Le printemps des Arti'shows* ; à Montmorot (39), 6 classes de 1^{ère} et bac pro suivaient un atelier de prévention sur l'alcool et l'usage du numérique. Sur toute la France, enfin, pour la *Journée mondiale de l'audition* du 3 mars, 721 dépistages ont été réalisés, sur le module en ligne, et une trentaine d'inscriptions recueillies pour un dépistage en agence SMERRA.



France

Partenariat avec l'association JNA

721 dépistages réalisés sur le module en ligne et une trentaine d'inscriptions pour un dépistage en agence SMERRA



Anancy

Soutien projet tutoré

Animation de stands autour de l'équilibre alimentaire et les effets de l'alcool à l'IUT d'Anancy



On le voit : des stands de sensibilisation à la participation à des forums étudiants, de la mise à disposition de matériel de prévention à la promotion d'initiatives originales comme le *Challenge don du sang* ou le cocktail sans alcool « *En mangue d'alcool* », la SMERRA intervient sur tout le territoire pour sensibiliser les jeunes et améliorer les conditions de vie et de santé des étudiants.

Un soutien **personnalisé**

Pour aller encore plus loin, la mutuelle a lancé cette année le dispositif *Projets Prévention Clés en main*, afin de permettre aux associations étudiantes partenaires de mener des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de leurs adhérents et pairs. Alimentation équilibrée et activité physique, addictions (avec ou sans substance), risques en milieu festif (dont sécurité routière et risques auditifs), sexualité, gestion du stress et/ou du sommeil, usage du numérique... Les champs d'action envisagés couvrent tout le spectre de la santé étudiante, et doivent être pensés « *à destination des collégiens, lycéens ou étudiants.* » Plus concrètement, les associations

intéressées n'ont qu'une [fiche projet à remplir en ligne](#), sur la base d'une idée déjà bien établie ou avec l'aide d'un référent SMERRA. Si le projet est refusé, l'association reçoit « *des suggestions de modification ou des fiches techniques pour l'aider à mettre en place une action qui puisse être soutenue* » par la mutuelle. Et dans le cas contraire, elle reçoit une demande de rendez-vous, pour « *préciser les modalités de soutien dont elle a besoin et établir une convention.* »

Modalités **du soutien**

Ce soutien peut se décliner d'abord sous forme d'aide matérielle : mise à disposition de matériel de prévention (préservatifs, bouchons d'oreille, éthylo-tests, cocktails sans alcool...), d'outils d'animation dédiés (*Equiva'Sucre, Parcours Alcool, Info/Intox Addiction, Info-Intox Sexualité, Expo'Alcool, Pictologue, Nappe petit-déjeuner...*), prêt de salles ou d'espaces pour la réalisation d'une intervention à huis-clos. Mais les associations peuvent également solliciter une aide méthodologique, en coordination avec l'agence de proximité : outils de communication, diffusion d'un appel à partici-

pation, partage de connaissances et expertise des thématiques, valorisation de l'action sur les réseaux sociaux SMERRA, etc. Et/ou, enfin, obtenir une enveloppe financière allant jusqu'à 500 euros, pour couvrir jusqu'à 50% du budget total du projet.

Le jour J, quand l'opération de prévention ou de sensibilisation a été mise en place, les associations soutenues n'ont plus qu'à documenter cette action par des photos, des vidéos, le recueil de témoignages, et remplir une fiche bilan en ligne. Cette dernière sera transmise à l'interlocuteur SMERRA, pour valoriser l'action et faciliter un partage d'expérience...■



Contact :

Stéphane PUGEAT - Directeur du développement SMERRA
07 64 36 85 74
stephane.pugeat@uitsem.com



Besançon
Soutien aux étudiants en santé (SSES)
Animation d'un stand de prévention sur la vie affective et sexuelle aux étudiants du campus de Besançon



Besançon
Challenge étudiant don de sang
377 étudiants ont réalisé un don de sang sur le campus de la Bouloie à Besançon en partenariat avec l'EFS



Anne Goffard (AVUF) : « Des informations existent, **qu'il faut coordonner** »

Anne Goffard est médecin, enseignante-chercheuse en virologie et adjointe à la Maire de Lille, en charge des universités, de la recherche, des étudiants dans la ville et du risque pandémique. Pour l'Association des villes universitaires de France (AVUF), elle pilote le groupe de travail « Observation territoriale de la santé des étudiants » (OTSE) – parallèle à un second groupe, dédié à la coordination des acteurs -, et a accepté de nous accorder un entretien sur l'avancée de ce chantier méthodologique en cours.



Quelles sont les limites de votre périmètre de réflexion ?

Nous ne travaillons pas strictement sur la santé au sens « être malade » ou « être en bonne santé » - même si cela fait bien entendu partie des indicateurs auxquels nous réfléchissons. Nous considérons la santé des étudiants comme un bien-être global, selon la définition de la santé par l'OMS. Il est donc également question de bien manger, d'être bien logé, de pouvoir bien dormir pour étudier dans les meilleures conditions. Soit, les conditions de vie dans une acception assez large.

Quelles sont les motivations qui poussent une collectivité locale à s'y intéresser de près ?

En premier lieu, les villes et collectivités territoriales sont bien souvent les premières interlocutrices des étudiants en situation de « galère », juste après leurs familles. Pour certains, sur certains sujets, il est possible de se tourner vers les universités ou grandes écoles dans lesquelles ils étudient, mais assez rapidement, sur la question du logement ou de l'alimentation par exemple, c'est aux villes qu'ils vont s'adresser. Pendant la crise sanitaire, des étudiants ou des associations étudiantes nous ont sollicités pour orga-



Anne Goffard, médecin, enseignante-chercheuse en virologie et adjointe à la Maire de Lille

niser des distributions alimentaires ou de produits d'hygiène... et cela ne s'est pas interrompu depuis lors.

Par des subventions ou de la mise en contact avec d'autres structures qualifiées dans l'aide sociale, les collectivités interviennent directement, et les étudiants n'hésitent pas non plus à se tourner vers elles quand ils cherchent à se loger dans le parc des bailleurs sociaux, pour obtenir une aide à la mobilité, etc. Quant à la santé à proprement parler, les villes peuvent essayer de mettre en relation des structures étudiantes avec des médecins traitants ou des services médicaux. Du

fait de leur fort ancrage quotidien sur le terrain, les collectivités - et parmi elles tout spécifiquement les villes - disposent de réseaux permettant aux étudiants de bien s'installer et de bien vivre au sein de leur environnement. Ensuite, si nous espérons que les étudiants restent chez nous, il faut que nous leur en donnions envie. La question de l'attractivité du territoire se pose donc tout naturellement ; leur proposer des conditions agréables d'études, c'est aussi un moyen d'investir dans l'avenir de l'enseignement supérieur sur le territoire.

Les villes et collectivités disposent-elles aujourd'hui d'une photographie précise de la santé de leurs étudiants ?

C'est très variable, même au sein des collectivités adhérentes à l'AVUF : celles de Rennes ou de Cergy-Pontoise, par exemple, disposent déjà d'énormément d'informations sur leurs populations étudiantes, du fait de volontés politiques territoriales qui préexistent au lancement de nos travaux. D'autres sont moins riches en informations, ou ne le sont que de manière parcellaire, sur certains sujets particuliers (comme le logement) - il peut exister alors des indicateurs disparates, et surtout non coordonnés.

D'où l'intérêt d'avoir mis sur pied votre groupe de travail ?

Lancé à l'automne autour d'un appel à manifestation d'intérêt, après la commande du 2ème vice-Président de l'AVUF et Maire de Montpellier Méditerranée Métropole Michaël Delafosse, ce groupe s'est réuni pour la première fois mi-décembre 2021, et une fois par mois depuis. Il a permis de mesurer à quel point énormément d'informations existent, qui ne sont pas regroupées autour de thématiques, et ne permettent donc pas à ce jour de dire : « Sur telle collectivité, voici les besoins et les manques, les propositions d'actions à mener pour améliorer le bien-être des étudiants. »

Or j'ai l'impression que cela n'existe pas non plus, pour l'heure, au niveau national, malgré le travail incontestable en ce sens de la CNAM, de l'OVE ou du MESRI. Ainsi, nous ne disposons pas aujourd'hui d'une photographie complète, ni « macro » ni locale, permettant de pointer les priorités à

destination des décideurs politiques. Notre souhait est à la fois de pouvoir disposer d'un *Observatoire de la santé étudiante* au niveau national et de reprendre les mêmes indicateurs (sur la base d'une liste désormais à peu près stabilisée) au niveau des territoires – tant les priorités en matière de santé ne sont pas forcément les mêmes à Bordeaux, à Lyon et à Lille par exemple. Notre idée est un peu de contribuer, avec nos partenaires, à harmoniser tout cela.

Qu'en est-il aujourd'hui, plus localement, à Lille et sur la Métropole européenne de Lille (MEL) ?

Sur Lille, nous disposons déjà de nombreux indicateurs (logement, alimentation, mobilité...), mais il existe un déficit de coordination de l'ensemble. Nous avons donc commencé à travailler avec les services pour les implémenter, et ne sommes pas trop inquiets pour la suite. La MEL en revanche est à la fois constituée de grandes villes

étudiantes (Lille, Villeneuve d'Ascq, Roubaix, Tourcoing...) et d'autres nettement moins impactées par la problématique étudiante, qui n'avaient donc pas vu à ce jour l'intérêt de se mobiliser sur ces questions. Malgré cette grande disparité, le besoin m'apparaît évident de développer, sur la MEL (qui a la compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche) une vraie politique en direction des étudiants. Là, il y a donc encore beaucoup de choses à faire : se saisir des questions de la précarité, de la mobilité, de la santé étudiantes au niveau de la métropole... ■



Contact :

François Rio - dg@avuf.fr



Etucare : promotion numérique de la santé mentale

Co-construit avec un groupe d'étudiants, Etucare (sous-titré «Et toi, tu prends soin de toi ?»), est un programme numérique de promotion de la santé mentale, basé sur les thérapies cognitivo-comportementales et la psychologie positive, proposé depuis avril 2021 par l'IREPS (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé pour tous, professionnels et grands publics) de Bourgogne/Franche-Comté.



Considérant que « la population étudiante fait déjà partie, en temps normal, de l'une des plus vulnérables en ce qui concerne les troubles de la santé mentale », et qu'avec « la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la situation de ces jeunes continue de s'aggraver », l'IREPS-BFC a conçu, avec le soutien financier de l'ARS et en particulier avec l'Université Lyon-2, ce programme Etucare [Lien : <https://elearning.ireps-bfc.org/>], accessible en ligne gratuitement après une simple inscription.

Pourquoi ? Comment ?

Face au constat d'une « augmentation de la détresse psychologique et des troubles anxieux et dépressifs chez les étudiants depuis le 1^{er} confinement », appuyé par de nombreuses enquêtes (notamment de I-Share, du Centre national de ressources et de Resilience), investir dans la promotion de la santé mentale des étudiants constituait un enjeu crucial. Une étude réalisée à Rennes, pendant le second confinement, indiquait par exemple que 60% des étudiants présentaient des signes de détresse psychologique, 23% des symptômes de dépression, et plus de la moitié un sentiment de solitude.

Les recherches scientifiques montrent que les programmes numériques psychoéducatifs qui proposent des stratégies d'autosoins permettent de « diminuer les symptômes anxio-dé-

EN LIGNE ET GRATUIT

ETUCARE

UN PROGRAMME NUMÉRIQUE POUR PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ MENTALE

Co-construit avec et pour les étudiants

- 1. SANTÉ MENTALE : ON FAIT LE POINT
- 2. JE GÈRE LE STRESS
- 3. JE CESSE DE REMETTRE À PLUS TARD
- 4. JE DORS BIEN
- 5. J'APPRENDS À ME CONNAÎTRE
- 6. JE RÉGULE MES ÉMOTIONS
- 7. JE CRÉE DES RELATIONS ÉPANOUISSANTES
- 8. JE PRENDS SOIN DE MOI

8 modules
[Environ 6h de contenus]

Pour faire face aux difficultés de la vie étudiante et développer **son bien-être psychologique**

Modules à la carte : progressez à **votre rythme** et selon **vos besoins**

Compétences à la clé : **40 stratégies pratiques** (fiches d'activités, auto-évaluation, et repères de progression)

Pour suivre le programme
ACCESSIBLE GRATUITEMENT ET SIMPLEMENT !

- 1 Créer votre compte sur la plateforme : <https://elearning.ireps-bfc.org/>
- 2 Confirmer votre inscription via le lien reçu par mail
- 3 S'inscrire au **cours Etucare**

ET LAISSEZ-VOUS GUIDER !

Programme conçu par des psychologues et chercheurs en psychologie

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

Septembre 2021



pressifs, d'augmenter le bien-être, les compétences émotionnelles et le sentiment d'auto-efficacité. » Convaincu du potentiel du numérique « pour prévenir les troubles et promouvoir le bien-être psychologique », c'est donc en faisant appel aux étudiants de la région Bourgogne Franche-Comté eux-mêmes que l'IREPS-BFC a conçu ce programme qui aide à comprendre et identifier les symptômes de détresse psychologique, et enseigne des stratégies pour améliorer son bien-être et sa santé mentale.

Dans ce cadre, les étudiants ont trouvé le nom du dispositif - *Etucare* -, défini les éléments de la charte graphique - dont le logo -, les thématiques et l'intitulé des modules de e-learning, ainsi que la stratégie d'e-mailing. Toutes les propositions créatives ont d'ailleurs fait l'objet d'un sondage en ligne auprès des étudiants de la région. Enfin, un pré-test a été réalisé auprès d'un groupe de 30 étudiants volontaires. Le tout sous l'égide de psychologues et chercheurs en psychologie de l'IREPS-BFC et de l'Université-Lyon 2 / Laboratoire DIPHE.

Un large spectre de méthodes et stratégies

Concrètement, à travers 8 modules de e-learning (que chacun peut suivre à son rythme, quand il le souhaite et en auto-apprentissage sur internet), contenant environ 8 heures de contenus, ce programme aborde des thématiques en lien avec les préoccupations étudiantes : un module est intitulé « Santé mentale : on fait le point », d'autres abordent la gestion du stress, de la procrastination (« Je cesse de remettre à plus tard », du sommeil, la régulation des émotions... Les derniers, enfin, visent à apprendre à mieux se connaître (en identifiant ses forces et pour « prendre soin de soi en accord avec ses valeurs »), à créer « des relations épanouissantes » ou, plus généralement, à « prendre soin de soi » - pour renforcer « son bien-être psychologique ».

L'ensemble de ces éléments permettent ainsi, par exemple, de se familiariser avec la notion de santé mentale tout en la départageant des troubles psychologiques », de « comprendre ce qu'est le stress et comment il se manifeste », d'apprendre « à surmonter la procrastination à l'aide de stratégies pratiques », de « découvrir différentes stratégies pour améliorer son sommeil », de « connaître l'importance de se connaître », de « mieux comprendre ses émotions et d'être à l'écoute du message qu'elles nous transmettent », de « surmonter l'anxiété sociale » ou d'identifier « les stratégies qui marchent pour soi et établir un plan d'action pour cultiver son bien-être au quotidien ».

Accessible sur une plateforme d'apprentissage en ligne (*Moodle*), ce dispositif accueille également des questionnaires d'auto-évaluation de la santé mentale (incluant la consommation de substances, les sentiments d'anxiété, de stress, la dépression, les troubles du sommeil...) et une quarantaine d'outils et techniques de bien-être, à mobiliser quand les étudiants le souhaitent. Enfin, pour faciliter le recours au soin,

elle propose une cartographie des acteurs et structures d'aide et d'accompagnement psychologique pour les étudiants. ■



Contact :
Anne THEUREL
Chargé de projets
Pôle Développement,
recherche, évaluation
IREPS Bourgogne/Franche-Comté
Antenne Côte d'Or
a.theurel@ireps-bfc.org
03 80 67 05 13

Relayer le programme **Etucare**

Certaines universités relaient le programme *Etucare*, comme celles de Toulouse par exemple [[Etucare à Toulouse](#)], Lyon-2 ou l'UBFC. D'autres, comme l'Université de Picardie, l'ont directement intégré sur leur propre plateforme *Moodle*, permettant ainsi à leurs étudiants d'accéder directement au programme, sans avoir à recréer un compte.

Pour les universités souhaitant promouvoir *Etucare*, deux solutions :

- Communiquer aux étudiants l'adresse <https://elearning.ireps-bfc.org/>, et éventuellement le [tutoriel d'inscription au programme](#), un flyer, une [vidéo de présentation du programme](#) une campagne de communication pour réseaux sociaux (à demander à l.vassieux@ireps-bfc.org),
- Intégrer directement le programme à leur plateforme *Moodle*, en prenant rendez-vous avec Agathe Sandon (a.sandon@ireps-bfc.org). La procédure ne prend que dix minutes.. ■

« Des avancées, mais encore du chemin à parcourir »

Fin juin prochain, l'actuel Délégué général de Nightline France, Patrick Skehan, quittera son poste, après avoir créé, en 2016, l'antenne française de cette association dédiée à la santé mentale étudiante, notamment via un service d'écoute. Retour, avec lui, sur cette expérience – avant, pendant et depuis la crise sanitaire –, ainsi que sur ses perspectives futures de développement.



Patrick Skehan, délégué général de Nightline France

Qu'est-ce qui vous a poussé à créer, en tant qu'étudiant irlandais en France, cette antenne hexagonale de Nightline, il y a maintenant plusieurs années ?

Au départ, c'est une expérience personnelle : en 2013, une amie, étudiante Erasmus comme moi à Sciences Po, a fait une tentative de suicide. Sa prise en charge à l'hôpital a été affreuse, avec une infirmière qui la jugeait tellement qu'elle a préféré fuir pour mener à terme sa tentative – et c'est un chauffeur de taxi qui l'a convaincue de ne pas aller jusqu'au bout. Cela m'a poussé à m'interroger sur cette question, et à parler de la santé mentale étudiante à une époque où il y avait vraiment très peu de choses à ce sujet. Depuis, on a certes constaté de grandes avancées, mais je note aussi que, ces dernières semaines, on relève

une hausse très importante du nombre de 18-24 ans accueillis aux urgences pour gestes suicidaires. Pendant quelques années, nous nous sommes battus pour être pris au sérieux. Je me souviens très bien de réunions au cours desquelles on m'a dit de parler plutôt de « bien-être » que de « santé mentale » si je voulais être entendu – ces mots étaient tabous, même au sein de la communauté de l'enseignement supérieur.

Les choses n'ont-elles pas changé depuis ?

Si, bien sûr. La crise sanitaire a notamment braqué un projecteur sur la santé mentale – y compris étudiante – ; en ce sens, il y a vraiment un « avant » et un « après ». Mais Nightline était déjà là avant la crise, ce qui lui a permis d'être prête, et de lancer alors de nouveaux projets sur de nouveaux territoires [Aujourd'hui Lille, Lyon, Paris, Saclay, Toulouse et les pays de la Loire, ndlr]. On a vu aussi à quel point le monde de l'enseignement supérieur, et notamment de l'Université (directeurs des SSU, enseignants...), a pris la question à bras-le-corps et décidé de traiter les choses.

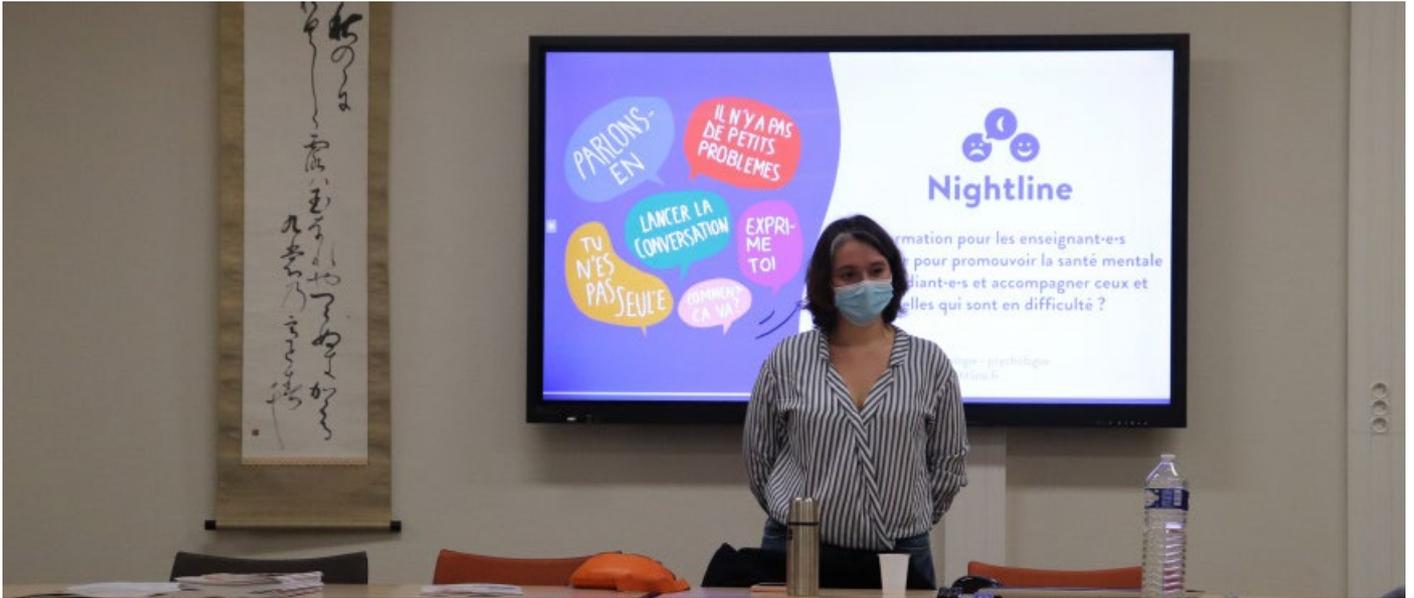
Pour autant, notre rapport indiquait qu'il y avait, en 2020, 1 ETPT de psychologue pour 30 000 étudiants – vingt fois moins que les recommandations internationales [un ETPT de psychologue pour 1 500 étudiants, ndlr], et beaucoup moins que les pays comparables. Depuis, le Premier Ministre a annoncé le recrutement de 80 psy-

chologues, ce qui a permis de doubler ce chiffre, désormais à 1 pour 15 000. C'est encore dix fois moins que ce qui devrait être attendu, même si l'effort est évident...

En revanche, le gouvernement a entretemps décidé de rembourser les psychologues de manière générale, ce qui constitue une belle avancée. Mais Nightline a toujours insisté sur le fait que les psychologues devaient être là non seulement pour des consultations individuelles, mais aussi pour accompagner l'ensemble du milieu de l'enseignement supérieur dans la structuration de projets à destination des étudiants. C'est pour cela qu'ils sont essentiels au sein des établissements. En outre, jusqu'ici, personne n'a traité la question du besoin psychologique au sein des établissements non-universitaires, qui représentent tout de même 40% des étudiants...

Pourquoi ce retard français sur ces questions ?

Il y avait une volonté de faire les choses, mais pas forcément de les structurer. Pendant la crise, on avait besoin de réponses urgentes – ce qui se comprend –, mais le temps n'a pas été pris pour fixer une stratégie d'ensemble. Il faut maintenant qu'on fasse comme l'Angleterre, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, le Canada, en réfléchissant à une stratégie de santé mentale étudiante : quels sont les besoins de cette population ? Qui fait quoi ? De quoi ces acteurs ont-ils besoin pour faire leur travail ? Il faudra ensuite établir



une feuille de route, pour répondre à la détresse étudiante. Pour le moment, on est plus dans la réaction que dans la proactivité.

Avez-vous eu du mal à monter l'association en France ?

C'était particulier, oui. Il faut dire que quand j'ai lancé ce projet, je ne m'attendais pas à ce que cela prenne une telle envergure, à gérer une équipe d'une trentaine de salariés et de 200 bénévoles sur plusieurs villes. Mais

nous avons été très bien accompagnés là-dessus par nos différents partenaires (universités, Crous, ARS, Ministères...). Finalement, même s'il a été compliqué de se développer, surtout si rapidement et pendant la crise sanitaire, tout a bien fonctionné parce que nous sommes restés fixés sur une mission assez claire : s'attaquer au mal-être étudiant et réduire la détresse psychologique. Surtout, nous sommes restés une association étudiante, avec un CA presque uniquement composé d'étudiants, ce qui nous rend perti-

nents, dans une démarche de santé communautaire - une approche qui est en train d'entrer dans l'esprit français.

Comment voyez-vous l'avenir de Nightline France ?

J'ai toujours considéré que ce projet ne serait une réussite que s'il parvenait à exister sans moi. J'accueillerai d'ailleurs ma remplaçante, Nathalie Roudaut, à partir de fin mai, pour faire la transition. Nous gardons l'objectif d'être présents à terme sur l'ensemble du territoire, et de continuer à diversifier les projets. Car même si le développement est un peu ralenti depuis l'évaporation relative du sentiment d'urgence lié à la crise sanitaire, nous constatons, dans les derniers chiffres et à travers la ligne d'écoute, une augmentation de la détresse importante chez les étudiants. Dans un certain sens, nous sommes en train d'entrer dans le dur du problème, avec des jeunes qui ont passé deux ans sans vivre un cursus normal, sans pouvoir se faire des amis, etc. Il y a des séquelles qui commencent à devenir visibles, alors qu'en sortant de la crise tout le monde s'attend à ce que tout aille pour le mieux... ■



Contact : nightline.fr

Apsytude : « Offrir un accompagnement personnalisé »

Depuis 2010, l'association Apsytude rassemble des psychologues pour favoriser le bien-être étudiant. Quatre questions à ses deux co-directrices et fondatrices, Fanny Sauvade et Laurentine Veron.



Fanny Sauvade, co-directrice



Laurentine Veron, co-directrice

Comment percevez-vous l'évolution en termes de prise de conscience de la santé mentale, depuis la crise sanitaire ?

Il y a clairement eu une prise de conscience de l'importance des questions de santé mentale - globalement, et particulièrement auprès du public étudiant -, mais cela a été un peu mis en exergue comme s'il s'agissait d'un problème nouveau. Or ces constats sont à l'origine-même de la création d'Apsytude. L'avantage, c'est que cette thématique a été mise en lumière auprès du public, favorisant une levée du tabou et une augmentation des demandes d'aide de la part des étudiants.

Par ailleurs, de plus en plus d'établissements se posent désormais la question de l'accompagnement psychologique de leurs étudiants, étant confrontés à plus de cas qu'auparavant - en partie parce que ces derniers vont plus mal, en grande

partie aussi parce qu'ils s'autorisent plus à le dire...

Cela a aussi entraîné la mise en place de dispositifs dédiés par l'Etat - ce qui constitue bien sûr une bonne nouvelle -, avec pour conséquence, à notre niveau, l'interruption ou la réduction de certains partenariats, notamment avec des Crous. Mais attention : si l'on souhaite offrir à tous la même chose, cela peut parfois entraîner une baisse de la qualité de la réponse apportée... Apsytude, de son côté, offre à chacun des étudiants qu'elle rencontre un accompagnement personnalisé : au plus près, au plus tôt, le temps qu'il faut, avec une bonne connaissance du tissu médico-social de chaque territoire, etc.

Comment ont évolué les demandes de consultations à distance et/ou en présentiel ?

On parle souvent du distanciel comme étant une solution a minima, mais il existe des avantages et des

inconconvénients aux deux approches. Au moment de la crise sanitaire, nous développons déjà depuis cinq ans nos dispositifs de vidéo-consultation - une solution très pratique pour les étudiants confinés, en situation de handicap ou parmi les plus mobiles. Nous assistons cependant, cette année, à une vague inverse : certains étudiants préfèrent se mettre sur liste d'attente pour le présentiel plutôt que de décrocher immédiatement un rendez-vous en visio.

Il y a sans doute eu une forme d'épuisement du rapport au virtuel et à la webcam, l'envie d'un lien peut-être un peu plus « incarné ». Par ailleurs, parmi nos partenaires, beaucoup nous demandent aujourd'hui, prioritairement, du présentiel, sauf quand ils ont des campus sur plusieurs villes, ou des sites secondaires sur de plus petits territoires, etc. Nos solutions sont pensées pour s'adapter vraiment aux besoins de chaque public.

Quels ont été les développements propres à Apsytude depuis les RDVSE de l'an dernier ?

La poursuite d'une forte augmentation des demandes de mise en place d'actions. Nous avons donc augmenté notre capacité de réponse, tout en retravaillant en profondeur une action : les P'Ose, ces ateliers thématiques d'abord pensés en présentiel, qu'il est désormais possible d'organiser aussi en distanciel. S'ils peuvent toujours être dédiés au sommeil, au stress, à la relaxation... nous proposons également un programme plus conséquent permettant d'amener les étudiants vers des projets solidaires, où ils se sentiront plus « utiles ». L'an dernier, nous avons eu 90



prise en charge existaient déjà (*Maisons des adolescents, Point accueil et écoute Jeunes, centres médico-psychologiques...*). Et on relève une inquiétude au sein de notre profession : celle d'une éventuelle dégradation plus conséquente du service public, pour privilégier du libéral qui pouvait jusque là être financé par les mutuelles... qui sont elle-même en train de se désengager. En outre, l'accès au dispositif se fera sur prescription médicale - or beaucoup d'étudiants n'ont pas de médecin traitant...

Pour autant, nous pensons que cela pourra aider certaines personnes qui préfèrent se tourner vers un professionnel libéral, pouvoir choisir. Mais attention : les moyens ou le manque de moyens ne se situent pas qu'au niveau financier. Bien souvent, le fait de pouvoir ou non payer ne constitue pas le seul problème : il faut savoir à qui s'adresser, comment s'y rendre, à qui faire confiance, de quoi parler, etc. C'est pourquoi, chez *Apsytube*, nous cherchons certes depuis le début des moyens pour que les étudiants n'aient rien à déboursier... mais aussi à lever tous ces freins, via une communication adaptée, relayée par le partenaire, une implantation locale, des secrétariats réactifs... Car plus on va mal, moins on a de capacité à demander de l'aide, à faire des démarches, à trouver l'information. ■



Contact :

apsytude@gmail.com

sollicitations de structures. Depuis lors, nous avons mis le holà à toutes les demandes qui attendaient de nous que nous nous comportions en «pompiers», pour favoriser des structures soucieuses du bien-être de leurs étudiants dans la durée, ayant bien pris conscience du fait qu'il ne s'agissait pas que d'une question de contexte...

Aujourd'hui, nous travaillons beaucoup plus avec de petits établissements, très en proximité avec leurs étudiants, qui se sentent débordés par le nombre des demandes émanant de jeunes en souffrance. Car en plus des consultations à proprement parler, nous jouons aussi le rôle de référents

sur toutes les questions de santé mentale, susceptibles d'être sollicités face à une situation complexe. En outre, à la dernière rentrée, nous avons obtenu 14 nouveaux partenariats financiers, pour une soixantaine au total.

Quel est votre diagnostic du dispositif *Mon Psy* lancé par l'Etat en avril dernier, qui propose des séances annuelles d'accompagnement psychologique remboursées ?

Nous saluerons toujours la multiplicité des dispositifs proposés, pour répondre à des situations variables dans la population. Mais des dispositifs de



Animasana : mieux prendre en compte **la santé mentale des jeunes**

En 2020, le réseau d'associations AnimaFac, en partenariat avec Nightline et Génération Cobayes, s'était donné pour objectif de proposer 15 propositions innovantes sur la santé mentale et le bien-être des jeunes, afin d'améliorer leur prise en compte dans les politiques publiques. En mars 2021, ce projet Animasana donnait lieu à une restitution, pour peaufiner une série de propositions désormais à disposition des décideurs.

*** AnimaFac**

« La santé mentale, sujet intime ou sujet politique ? » Derrière ce titre faussement ingénu, le projet *Animasana* s'est organisé depuis 2020 en plusieurs étapes « réunissant des jeunes, des décideur-se-s et expert-e-s du sujet », avec le soutien du programme *Erasmus +* et de la *Fondation Hippocrène*. Et ce, jusqu'à aboutir à une grande soirée de restitution, en live *Twitch*, organisée en mars 2021 devant 6 000 internautes, puis à la formulation des propositions à proprement parler.

Avancer par étapes

Ainsi, entre août et septembre 2020, trois journées d'ateliers ont été organisées, chaque fois par l'une des associations partenaires. Elles ont ainsi rassemblé entre 30 et 80 jeunes autour d'experts et de sujets tels le statut encore « tabou » de la santé mentale, l'éco-anxiété ou la prise en compte de la santé mentale dans les établissements.

En janvier 2021, un jury citoyen – composé d'une vingtaine de jeunes engagés et de personnalités – s'est rassemblé pendant trois jours pour mener une réflexion collective afin de co-construire une série de 15 propositions à destination des pouvoirs publics. Ce jury a ainsi pu voter, par jugement majoritaire, pour sélectionner les propositions à retenir autour de quatre pôles : allocation et pérennisation de fonds et moyens supplémentaires ; formation ; amélioration de l'organisation des services et acteurs ; mise en place de dis-

positifs promouvant des standards en matière de santé mentale.

Le mois suivant, d'autres ateliers thématiques ont permis à une cinquantaine de jeunes de réfléchir au bien-être et au développement personnel, aux dispositifs d'accompagnement, à la prise en charge des étudiants en mobilité internationale, avant la grande soirée de restitution de mars 2021, en live *Twitch*, qui a rassemblé jeunes, internautes, grand public et décideurs politiques.

Des propositions concrètes

En France, selon une [étude réalisée pour l'occasion](#), il apparaît que 75% des 15-20 ans déclarent être en perte de motivation, « dont un étudiant sur trois en détresse psychologique ». Précarité, crise économique, incertitudes et inquiétudes professionnelles, stress, solitude, isolement, éco-anxiété... Les raisons de se sentir mal sont nombreuses, que les trois acteurs impliqués ont décidé de prendre à bras le corps : *Animafac* en tant que réseau facilitant la mise en relation entre jeunes et associations de jeunes ; *Nightline* en tant qu'association de soutien intervenant directement sur l'écosystème de l'étudiant ; *Génération Cobayes* en tant qu'association visant à mobiliser les jeunes sur les liens entre pollution environnementale et santé.

Finalement, les 15 propositions retenues s'articulent autour de trois axes. Il s'agit tout d'abord de « sensibiliser à la santé mentale des jeunes » (et donc de lutter contre le tabou qui existe sur le sujet), par exemple en déployant une campagne nationale de sensibilisation, en intégrant cette dimension dans les programmes scolaires et universitaires et dans la formation des enseignants, en établissant une « charte du bien-être » pour les établissements, en proposant une formation complémentaire aux travailleurs d'entités comme les centres sociaux ou missions locales... Pour améliorer la connaissance des services de santé et outils disponibles par les jeunes, il convient également

de « renforcer l'information et [de] mieux orienter vers les dispositifs existants. » Ceci passera notamment par le remboursement des consultations chez les psychologues pour les 18-30 ans et la pérennisation du renfort en psychologues « pour lutter contre la détresse psychologique des étudiants. » Au niveau des services de santé universitaire, des pistes existent comme celle de leur déploiement sur les campus et territoires excentrés, le renforcement de la télé-consultation ou la nécessité que chaque SSU dispose au moins d'un psychologue capable de prendre en charge les étudiants non-francophones. A terme, chaque établissement d'enseignement supérieur devrait, en outre, être rattaché à un SSU.

Enfin, pour lever les obstacles de tous ordres à l'accès aux soins (freins financiers, saturation des services existants), et donc « rendre les services de santé plus accessibles », le collectif propose d'augmenter « de façon pérenne le budget alloué à la santé mentale des jeunes », mais aussi de pérenniser l'allocation des 10% des fonds de la CVEC à la santé mentale après 2021, d'encourager la création de groupes de parole entre pairs au sein des universités (sous la supervision de professionnels), de coordonner la collecte et le partage de données entre les différents acteurs... voire de créer un « label bien-être » certifiant les établissements ESR.

Ainsi, on le voit, la réunion des acteurs impliqués dans la question de la santé mentale des jeunes peut aboutir, à condition d'inclure les jeunes eux-mêmes dans le dispositif de réflexion et d'élaboration, à un corpus riche et structuré de propositions à destination tant des pouvoirs publics que des établissements d'enseignement supérieur... ■



Lien vers le guide :

<https://www.animafac.net/media/Guide-Animasana.pdf>

Contact :

[Sarah Bilot - hello@animafac.net](mailto:Sarah.Bilot-hello@animafac.net)



AIRES



Association interprofessionnelle des
Résidences Étudiants et Services



L'Association Interprofessionnelle des résidences Étudiants et Services (AIRES) est l'association professionnelle des opérateurs et gestionnaires de Résidences services pour étudiants. L'AIRES est née en 1994 et regroupe les principaux acteurs de la profession. Elle réunit les promoteurs, constructeurs, gestionnaires et exploitants de résidences étudiants avec services, informe les pouvoirs publics nationaux et locaux ainsi que tous les milieux socio-économiques sur l'ensemble des aspects professionnels, sociaux et économiques de cette activité.

L'originalité de ce secteur repose sur des offres d'habitat en secteur conventionné et/ou d'un habitat en secteur libre, gérées par des associations à but non lucratif ou des sociétés commerciales.

Le Bureau de l'Association est composé de :

- Président : M. Philippe NICOLET (Groupe Réside Études) ;
- Vice-Président : M. François-Xavier SCHWEITZER (Nexity) ;
- Secrétaire Général : Mme Anne GOBIN (ARPEJ) ;
- Secrétaire Général adjoint : M. Jean CAUET (Fac-Habitat) ;
- Trésorier : M. Benjamin BRULEBOIS (BNP Paribas Immobilier) ;
- Délégué général : M. Philippe CAMPINCHI.

www.aires.fr



■ Adresse : 19 rue Leconte de Lisle 75016 Paris ■ E-mail : redaction@universites-territoires.fr ■ ISSN : ISSN 2263-8431 ■
Infos légales : SARL Edition de revue et périodiques (5814Z) au capital de 1000 Euros immatriculée au RCS de Paris sous
le numéro SIRET 843 009 267 00017 ■ Directeur de la publication : Philippe Campinchi [0674606274](tel:0674606274) ■ Directeur de
la rédaction : Nicolas Delesque [0678391349](tel:0678391349) ■ Création graphique : Babette Stocker / Crouitch Conception ■ Tarifs d'abonnements :
Individuel : 100 euros HT Institutionnel : 500 euros HT ■ Parties prenantes : Convention particulière ■ Comité éditorial : Nicolas Delesque,
Philippe Campinchi, François Perrin, Jérôme Sturla (Afev), Pierre Yves Ollivier, Zoé Chalouin (Fnau), François Rio (Avuf), Angélique Manéra
(ESN) et Justine Crabouillet (SMERRA) ■ Crédits photos et iconographies : Partenaires, DR, Adobe Stock, © Conférence des présidents
d'université – Université de Bordeaux